



LE POUVOIR D'ACHAT

Première préoccupation des salariés

La reprise, à la suite de la crise sanitaire qui a entraîné une crise économique et sociale en 2020, met en avant la question du pouvoir d'achat. Ces derniers mois, les augmentations successives des prix du carburant, de l'énergie, des aliments, des matières premières, des charges (loyers, téléphonie, numérique, santé), etc. ont fortement impacté le pouvoir d'achat des salariés.

Les éléments statistiques annoncent que tous les ménages ont vu leur niveau de vie, c'est-à-dire l'ensemble de leurs revenus après impôts et prestations, progresser d'environ 1,6 % depuis 2018.

La réalité est tout autre :

5 % de ménages les plus pauvres, ont perdu 0,5 % en moyenne, Les chiffres ne correspondent pas à la réalité des travailleurs dont les salaires n'ont pas augmenté. Or, le pouvoir d'achat est aussi et surtout une question de salaires, élément principal regardé par les travailleurs, Ces chiffres ne prennent pas en compte l'augmentation du coût de l'énergie et des loyers, véritables impacts exponentiels pour les travailleurs.



Le patronat et l'Etat employeur ont sur cette question des salaires, une énorme responsabilité qu'ils n'assument pas.

Les taux de marge des entreprises sont à des niveaux particulièrement élevés : ils atteignent 35,9 % au premier trimestre 2021 et se stabiliseraient à 32 % en fin d'année, au-dessus de leur niveau de 2018. Cette hausse des marges est en partie due à la baisse des impôts de production dans le cadre du plan de relance et aux multiples mesures d'urgence de soutien aux entreprises. Elle est également liée à un effet d'aubaine lié à l'augmentation de la consommation de certains produits, comme dans l'alimentation ou le bricolage. Pour l'instant, la CFDT constate que les négociations salariales en cours ne reflètent pas cette dynamique de l'activité, dans les entreprises comme dans les branches.

Dans les entreprises du privé, force est de constater, que les Négociations Obligatoires ne démarrent pas bien, que la reconnaissance des compétences, acquises par la formation ou l'expérience ne se traduisent pas par des augmentations des rémunérations.

Les équipes CFDT dans les entreprises sont confrontées à des blocages patronaux sur cette question des salaires qui conduisent à des actions qui mobilisent les salariés.

C'est le cas dans l'agroalimentaire, les services par exemple Leroy Merlin, Maître Coq, l'IFSI de la Croix-Rouge de Saint-Jean-de-Monts, ou encore Décathlon.

Dans le secteur public, le gel du point d'indice, depuis de nombreuses années, produit une absence d'augmentation des salaires, et les catégories C n'ont pour certaines, que peu d'espoir de voir évoluer leur rémunération.

Dans le privé, comme dans le public, la progression des salaires serait un juste retour des choses car les entreprises ont été fortement soutenues au plus fort de la crise avec le « quoi qu'il en coûte ». À l'heure de la reprise, il est normal que les salariés aient un juste retour et bénéficient aussi de la reprise.

C'est pourquoi la CFDT continue d'exiger la mise en place de la conditionnalité des aides, non seulement liée à la qualité du dialogue social, mais aussi à la reconnaissance des travailleurs et au partage des richesses produites.

Réunie en Bureau Régional, le vendredi 10 décembre, l'Union Régionale CFDT Pays de la Loire, alerte sur le risque d'une absence d'engagement dans les revalorisations salariales. Dans un contexte économique où le marché de l'emploi est tendu, marqué par une pénurie de main d'œuvre, revaloriser les salaires, c'est fidéliser les travailleurs, rendre attractif les emplois « non délocalisables » et les métiers pénibles, par exemple ceux de l'industrie agroalimentaire.

La CFDT régionale demande la reconnaissance des métiers dits de « deuxième ligne », à travers leur revalorisation salariale, et plus globalement la revalorisation des bas salaires.

La CFDT appelle à un dialogue social dans les entreprises, les branches, l'Etat, les collectivités territoriales. Un dialogue social dans lequel les employeurs s'impliquent et s'engagent fortement, au travers des négociations sur les rémunérations.

Déclaration du Bureau Régional CFDT Pays de la Loire votée à l'unanimité, à Angers le 10 décembre 2021.

CFDT.FR

**NE PAS ÊTRE
AU-DESSUS,
JUSTE À LA
HAUTEUR.**

CFDT
**1^{er} SYNDICAT
DE FRANCE.**

REJOIGNEZ - NOUS. **Cfdt:**

ne pas jeter sur la voie publique